



Conseil de participation

Projet d'établissement

(2014-2018)

I. Introduction

Le projet d'établissement 2014-2017 comporte deux axes, qui ont été définis et discutés lors de précédentes réunions du Conseil de Participation. Ces deux axes sont tous deux traversés par un même constat, qui est la diversité socio-culturelle des élèves et des membres de la communauté éducative de l'Institut Saint-Dominique.

I. 1. Le premier axe : la diversité socio-culturelle et la langue française

Ce premier axe concerne la diversité socio-culturelle des élèves et la question de la langue de l'enseignement. Nos élèves, et beaucoup d'adultes aussi, ont des origines culturelles et sociales qui ne sont pas forcément les mêmes. C'est une richesse supplémentaire, mais aussi une difficulté pour certains. Car le français n'est pas nécessairement la langue maternelle de tous ; il est donc important de veiller à ce que le français soit utilisé correctement dans les contacts entre l'école et les élèves d'une part, mais aussi dans les contacts entre chacun des membres de notre communauté éducative.

Tous nos élèves et toutes les personnes travaillant au sein de l'Institut parlent français bien sûr, ici ou dans la vie privée. Cependant, tous les élèves ne pratiquent pas en privé avec les mêmes facilités le français qu'il est important d'utiliser dans la vie professionnelle future. Le rôle de notre Institut est donc de veiller à ce que nos élèves acquièrent ce français qui leur servira dans la vie à exprimer de façon plus précise leur pensée, à défendre plus efficacement leurs propres intérêts et à remplir au mieux leur rôle de citoyen.

L'utilisation exclusive du français entre les murs de notre école ainsi que dans la cour de récréation (excepté évidemment dans les cours de langues !) a pour but d'inciter les personnes à pratiquer sans relâche notre langue d'enseignement. Mais cette utilisation a aussi pour but de se faire toujours comprendre par tous : tout le monde est censé comprendre le français, ce qui n'est pas vrai d'une autre langue quelle qu'elle soit.

Parler seulement français quand on est à l'école, et un français correct, c'est donc favoriser la communication entre les uns et les autres ; respecter l'autre ; et être citoyen.

I. 2. Le deuxième axe : la diversité socio-culturelle, la citoyenneté et la convivialité

Ce deuxième axe concerne aussi la diversité socio-culturelle des élèves, mais dans ses rapports avec la citoyenneté et la convivialité. La convivialité, c'est vivre ensemble de la façon la plus harmonieuse possible afin que chacun respecte autrui, se sente respecté et qu'il soit heureux de se trouver à l'Institut Saint-Dominique.

Pour que cette convivialité soit une chose possible, il est important d'apprendre à exercer notre citoyenneté. Un élève citoyen est un élève qui respecte la société, et donc l'école où il étudie. Et au bout du compte, c'est aussi une façon pour lui de se respecter soi-même.

La citoyenneté implique trois choses :

- la connaissance de l'histoire, de la société, des grands enjeux et des valeurs communes qui relient les êtres humains entre eux dans le cadre du pays où nous vivons ;
- le respect des devoirs et la jouissance des droits tels qu'ils sont définis dans les règles de vie de chaque section ;
- l'engagement et la participation (par exemple en étant délégué de classe ou représentant au Conseil de Participation).

Dans les deux points qui suivent (II et III), les propositions sont le fruit d'une réflexion commune aux trois sections de l'Institut et à ses multiples représentants (élèves, parents, professeurs, directions, administrateurs, etc.). Ces propositions se sub-

divisent entre ce qui est déjà mis en œuvre et ce qui devrait faire l'objet d'un nouvel investissement.

II. La diversité socio-culturelle et la langue française

II. 1. Ce qui se fait déjà dans les trois sections de l'Institut et est à conserver

Les intervenants de la communauté éducative de l'Institut Saint-Dominique soulignent en particulier, parmi les choses qui existent déjà :

- L'existence des cours de français poussant (entre autres) à lire et à établir des fiches de lecture.
- Le fait qu'on apprend à communiquer et à écrire et qu'une attention particulière, dans l'évaluation, est portée à la langue.
- L'existence de la bibliothèque, de ressources nombreuses (internet, etc.) au sein de l'école et de concours de lecture.
- Le fait qu'il y a des activités théâtrales, qui stimulent l'expression orale.
- Les divers parrainages existant entre aînés et élèves plus jeunes.
- L'organisation d'ateliers de soutien à la langue française et d'une remédiation.
- L'organisation d'ateliers de méthodologie.
- L'obligation de parler français à l'école.

II. 2. Propositions nouvelles

Les intervenants de la communauté éducative de l'Institut Saint-Dominique estiment que doivent être renforcés ou mis en place :

- L'exploitation des lectures obligatoires au moyen de divers supports : présentation orale, calligramme...
- Développer la pratique de corrections commentées et celle des synthèses.
- L'invitation faite à des écrivains en classe. Cela rend la littérature plus vivante.
- La participation à divers prix littéraires (pour inciter à donner un avis critique).

- Créer un lexique commun « St-Do » (lexique des mots techniques relatifs aux consignes et qui sont définis par les élèves eux-mêmes).
- La pratique de l'expression orale, car l'écriture domine trop ! Notamment par la prise de parole en public via des exposés, des activités théâtrales, des récitations de poésie, des débats, de l'impro...
- Faire plus de sorties au théâtre.
- Il faut favoriser davantage l'écriture, et cela sur des supports diversifiés : que les élèves deviennent auteurs eux-mêmes. On pourrait exposer leurs écrits dans les couloirs ou à la bibliothèque. Une publication sur le site est envisageable. De même, une anthologie « Saint-Dominique ». Ou des lectures publiques.
- Approfondir la remédiation du français (d'abord dans les cours et éventuellement en dehors, comme pour le cours de Français Langue Scolaire [FLS]).
- Approfondir l'évaluation transversale des compétences liées à la langue. Les professeurs, quelle que soit leur matière, leur cours, doivent avoir un regard sur la qualité d'expression des élèves et faire savoir leur point de vue dans le bulletin.
- Les animations en bibliothèque et un meilleur accès aux outils de communication et aux savoirs.
- Le fait de favoriser, quand elle est mal connue, l'apprentissage de la langue d'origine ; ce qui aurait un impact sur la maîtrise de la langue de l'école.
- Le fait qu'il faut combler l'écart entre certaines familles et l'école. La communication par l'écrit n'est pas toujours la plus pertinente et ne peut suffire. Il faut diversifier les moyens.
- La vérification de la compréhension et, particulièrement, de la compréhension des consignes et le travail sur celles-ci par les professeurs

III. La citoyenneté et la convivialité

III. 1. Ce qui se fait déjà dans les trois sections de l'Institut et est à conserver

- Les intervenants de la communauté éducative de l'Institut Saint-Dominique soulignent en particulier, parmi les choses qui existent déjà :
 - Les élections pour le Conseil de Participation ou le Conseil des élèves (avec urnes, bureau de vote).
 - Favoriser la présence et l'activité de conseils d'élèves dans toutes les sections de l'Institut. Pour cela, il s'agit de veiller à ce qu'il y ait des enjeux réels ; sans quoi, ces conseils risquent de rester purement formels.
 - Le fait qu'il n'y a pas de prosélytisme au sein des cours d'éveil religieux ou de religion.
 - Le fait que la communauté éducative est elle-même multiculturelle.
 - L'importance de la pédagogie du projet, qui responsabilise davantage les élèves et les pousse à agir en citoyens.
 - L'importance d'actions solidaires (Oxfam, Bol de riz, Plan Belgique...).
 - L'organisation de concours (Prix Versele) ou d'activités à couleur littéraire (sorties théâtre...).
 - L'enseignement des valeurs chrétiennes dans leur dimension humaniste et donc universelle.
 - L'adhésion au projet pédagogique, qui est un prérequis pour toute inscription à l'Institut.
 - Le parrainage, qui fait bien le lien entre citoyenneté, engagement et diversité socio-économique du public scolaire : il existe dans toutes les sections, mais doit être davantage développé.

III. 2. Propositions nouvelles

- Les intervenants de la communauté éducative de l'Institut Saint-Dominique estiment que doivent être renforcés ou mis en place :
 - Le fait qu'il faut aider les élèves à trouver du sens à leur présence à l'école.
 - La valorisation du rôle des délégués, souvent réduit à la portion congrue alors qu'il pourrait être plus efficace et plus significatif. Une façon de le valoriser se-

rait de mieux définir son rôle et de « remplir » ce rôle avec des droits et des devoirs concrets.

- Une meilleure implication des élèves dans le processus d'élection et de représentation : il faudrait peut-être créer des liens contraignants entre les élèves et leurs représentants afin que ces derniers soient justement « représentatifs ».
- Le fait qu'il faudrait mieux utiliser les moyens dont nous disposons déjà (comme l'heure de titulariat en Secondaire).
- Lutter contre le rejet, la loi du silence et favoriser la médiation. Pour cela, il faut des outils qui restent à définir.
- Favoriser l'histoire des religions au sein des cours concernés et mettre en œuvre des ateliers « philo ».
- Le parrainage entre professeurs pour poursuivre la mise en place de certains dispositifs et transmettre plus efficacement valeurs de l'Institut Saint-Dominique.
- Les projets interdisciplinaires, en phase avec notre pédagogie du projet.
- Revoir et préciser le régime et l'échelle des sanctions, sans oublier une meilleure information auprès des parents à ce sujet.
- Le fait qu'il faudrait une formation spécifique pour les éducateurs à ce sujet, mais pour les adultes de l'Institut ainsi que pour les délégués des élèves.
- Améliorer la représentativité du personnel ouvrier et des éducateurs dans les instances, notamment au Conseil de Participation.

IV. Conclusion

Le Conseil de Participation est une instance légale, obligatoire, dont tout établissement d'enseignement doit se doter. L'Institut Saint-Dominique a la chance d'avoir un Conseil qui fonctionne bien et que ses divers intervenants animent avec enthousiasme.

L'objet de ce Conseil de Participation est, entre autre, de définir, tous les quatre ans, un « projet d'établissement », qui doit mettre en valeur certains aspects du projet pédagogique de l'Institut et définir, de ce fait, des priorités.

Les priorités pointées dans le présent projet d'établissement l'ont donc été au cours de réflexions communes. Le résultat donne à la fois une image de ce que notre école a la chance de pratiquer déjà, mais dresse aussi un tableau de ce qui reste à faire et qui devrait donc faire l'objet, dans le chef de tous les intervenants de notre communauté éducative, d'une attention soutenue.

Il s'agit donc d'un appel pour approfondir, le plus concrètement possible, ces préoccupations qui n'ont rien de théorique, mais touchent à la vie quotidienne de tout un chacun dans le cadre de la vie scolaire.